



Communiqué de presse

Journée internationale des travailleuses et travailleurs

Pour le salaire minimum à 15 \$ l'heure !

30 avril 2017 – À la veille de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs, les membres de la campagne 5-10-15 sont catégoriques : la hausse de 50 cents prévue au salaire minimum à compter de demain est nettement insuffisante pour permettre aux travailleuses et travailleurs les plus démunis de se sortir de la pauvreté.

L'une des revendications de la campagne 5-10-15, soit la hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure, rallie une majorité d'organisations de la société civile. Cette année, le thème retenu par la Coalition du 1^{er} mai, qui rassemble des groupes communautaires, des associations étudiantes et des organisations syndicales, fait écho à cette revendication. Ainsi, la plupart des activités qui se tiendront partout au Québec à l'occasion de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs se feront sous le thème « Le travail, pas à n'importe quel prix ! ». La campagne 5-10-15 appelle d'ailleurs la population à prendre part en grand nombre à ces activités.

Contre les épouvantails du patronat

« Travailler à temps plein au salaire minimum signifie, pour plus de 210 000 personnes au Québec, qu'elles sont emprisonnées dans la pauvreté et doivent compter sur les banques alimentaires pour joindre les deux bouts », soutient Virginie Larivière, co-porte-parole de la campagne 5-10-15, qui précise que près d'un million de travailleuses et travailleurs verraient une amélioration importante de leurs conditions de vie si le salaire minimum était haussé à 15 \$ l'heure.

« Certains considèrent cette mesure sous un angle strictement comptable alors qu'il s'agit de lutter contre l'exploitation, les inégalités économiques et la précarisation de l'emploi », ajoute Mélanie Gauvin, également co-porte-parole de la campagne. « Plutôt que de brandir des épouvantails, le patronat et le gouvernement devraient reconnaître ses effets structurants pour l'ensemble de la société québécoise. »

La campagne 5-10-15 estime que l'on peut aussi envisager cette mesure dans une perspective de développement économique. L'augmentation du salaire minimum offre de multiples avantages pour les entreprises qui y adhèrent. Le fait d'accorder des salaires décents favorise le développement de meilleures relations de travail, une productivité accrue et une stabilité dans l'emploi. De meilleurs salaires peuvent aussi amener les entreprises à déployer de nouvelles

stratégies, notamment en innovant au plan technologique, les rendant ainsi plus compétitives.

Par ailleurs, l'augmentation du pouvoir d'achat de ces travailleuses et travailleurs aurait aussi des impacts bénéfiques sur l'économie en général.

« Nous allons continuer à marteler notre message : il faut se mobiliser collectivement en faveur du salaire minimum à 15 \$ l'heure et faire valoir les avantages que cela comporte tant pour les travailleuses et travailleurs que pour l'économie du Québec », concluent les deux représentantes de la campagne.

À propos

Lancée le 7 octobre 2016, la campagne 5-10-15 revendique le droit d'obtenir son horaire de travail 5 jours à l'avance, de disposer de 10 jours de congé payé par année pour maladie ou responsabilités familiales et de gagner un salaire minimum de 15 \$ l'heure.

Membres : le Front de défense des non-syndiqués, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

– 30 –

Source : Campagne 5-10-15

Emmanuelle Proulx, Montréal : 514 219-8991, emmanuelle.proulx@csn.qc.ca
Patrice Lemieux Breton, Québec : 418 930-5969,
communications@pauvrete.qc.ca
cinqdixquinze.org; FB : Campagne 5-10-15